



Évaluation Environnementale Stratégique du Programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027

Déclaration environnementale

Septembre 2022

Table des matières

| | | |
|----|--|----|
| 1. | PREAMBULE | 3 |
| 2. | PRISE EN COMPTE DU RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET DES CONSULTATIONS REALISEES | 4 |
| 3. | LES MOTIFS QUI ONT FONDE LES CHOIX OPERES PAR LE PROGRAMME FEDER-FSE+ GUADELOUPE COMPTE TENU DES DIVERSES SOLUTIONS ENVISAGEES..... | 9 |
| 4. | LES MESURES DESTINEES A EVALUER LES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME FEDER-FSE+ GUADELOUPE 2021-2027 | 17 |

1. PREAMBULE

Contexte d'élaboration du Programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027

Le Programme FEDER-FSE+, est l'outil qui permet de décrire la nature des projets financés sur la période 2021-2027 suivant les priorités stratégiques prescrites par l'Union Européenne et d'attribuer des enveloppes financières à chaque catégorie de projets.

Un Diagnostic Stratégique Territorial a d'abord été réalisé en 2019 sous l'égide de la Direction déléguée Europe. Les Directions opérationnelles, le partenariat et les acteurs du territoire ont été associés aux travaux sur la base d'une consultation large. Cet exercice a permis à l'ensemble des acteurs sur le territoire de contribuer à la réflexion de l'Autorité de gestion dans l'élaboration de sa stratégie, en amont de la définition des priorités financières du programme FEDER-FSE+ régional et de sa rédaction.

Une première version du programme FEDER FSE+ 2021-2027 a été finalisée et transmise à la Commission européenne le 17 mars 2022 pour un premier examen.

Contexte des consultations règlementaires

L'évaluation environnementale du programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027 a été une démarche continue et itérative, réalisée sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Cette démarche a mobilisé des acteurs différents dans l'objectif de bénéficier de compétences et de connaissances complémentaires et de points de vue divers.

Le processus d'évaluation environnementale a été initié en interne et au fil de la rédaction des premiers éléments constitutifs du programme : les différentes équipes en charge et experts sectoriels interrogés ont pu apporter leur connaissance du contexte territorial sur les enjeux du programme et les incidences possibles sur l'environnement tout au long de la construction du document.

La Région Guadeloupe a sollicité l'avis de l'autorité environnementale / DEAL de Guadeloupe (MDDEE/ Pôle évaluation environnementale) conformément aux exigences de l'article R122.17 du Code de l'Environnement. L'Autorité environnementale a rendu son avis sur le projet de programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027, auquel la Région a répondu en retour.

Enfin, en application de l'Article L123-19-1 - Code de l'environnement, le projet de Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 a été soumis à une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) entre le 27 juin et le 27 juillet 2022 inclus, soit une durée d'un mois.

Trois demandes ont été enregistrées dans le cadre de cette consultation du public. Il s'agit toutefois de porteurs de projets ayant, dans ce cadre, sollicité l'autorité de gestion afin de déposer une demande d'aide dans le cadre du futur programme FEDER FSE+. En ce sens, aucune contribution sur le rapport environnemental n'est donc enregistrée. La phase de consultation s'est ainsi achevée sans objet à la date du 28 juillet 2022.

Déclaration environnementale

Conformément à l'article L.122.9 du Code de l'environnement, le présent document constitue la déclaration qui, avec le programme FEDER-FSE+ de la Région Guadeloupe 2021-2027, est mise à disposition du public et de l'Autorité environnementale. Il résume :

- ▶ La manière dont il a été tenu compte du rapport environnemental et des différents avis ;
- ▶ Les motifs qui ont fondé les choix opérés par le plan ou le document, compte tenu des diverses solutions envisagées ;
- ▶ Les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du plan.

2. PRISE EN COMPTE DU RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET DES CONSULTATIONS REALISEES

Prise en compte de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale stratégique

L'exercice d'évaluation environnementale stratégique (EES) est réalisé sous la responsabilité de l'Autorité en charge de l'élaboration du programme FEDER FSE+, soit la Région Guadeloupe.

Elle doit s'entendre essentiellement comme une approche préventive, non normative en elle-même, consistant en un outil d'analyse permettant aux différents acteurs d'obtenir une information scientifique et critique du point de vue de l'environnement sur le programme avant toute prise de décision et ce, afin de mieux en apprécier les conséquences sur l'environnement. L'EES est une démarche itérative et constitue une aide à la décision qui prépare et accompagne la conception du programme, et permet de l'ajuster tout au long de son élaboration.

L'EES du programme poursuit un triple objectif :

- ▶ Engager une démarche itérative d'amélioration de la pertinence environnementale du texte, par le choix des orientations les plus à même de réduire les incidences environnementales, puis par la définition de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation, intégrée dans le programme ou dans d'autres plans et programmes ;
- ▶ Éclairer l'autorité en charge de l'élaboration sur les décisions à prendre, en la faisant bénéficier d'une expertise extérieure et indépendante ;
- ▶ Assurer une information plus large du public (au-delà de leurs représentants impliqués dans l'élaboration du PO) et renforcer la transparence du processus d'élaboration du programme, en expliquant les choix engagés et les options retenues.

L'EES requiert l'identification et l'évaluation des incidences notables sur l'environnement de la programmation, dès sa phase de préparation et avant sa validation. Selon le code de l'environnement, l'EES doit présenter entre autres l'exposé des effets notables probables de la mise en œuvre du programme sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages.

A cette fin, le travail d'évaluation s'est fondé sur l'utilisation d'une clé de lecture selon neuf thématiques environnementales, élaborée en fonction des spécificités du Programme et des dispositions de l'Article R122-20 du Code de l'environnement définissant l'exercice d'EES et stipulant les enjeux environnementaux à prendre en considération. Le choix de ces thématiques a été dans un premier temps proposé par l'évaluateur, puis discuté lors de la première réunion de cadrage de l'EES du Programme.

Suivant les récentes évolutions réglementaires européennes, le principe DNSH (« *do no significant harm* »), est venu s'ajouter aux dispositions du Code de l'environnement. Tel que défini dans le Règlement taxonomie (2020/852)¹, demande qu'aucun préjudice important ne soit causé à 6 objectifs environnementaux définis dans l'article 9 de ce Règlement :

1. L'atténuation du changement climatique,
2. L'adaptation au changement climatique,
3. L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
4. La transition vers une économie circulaire,
5. La prévention et la réduction de la pollution,
6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'EES a pris en compte ce principe en utilisant une grille d'analyse couvrant non seulement les thématiques environnementales présentées dans l'article R122-20 du Code de l'environnement, mais aussi les objectifs de la Taxonomie européenne. Le tableau d'équivalence ci-dessous présente comment cette grille d'analyse couvre les deux exigences.

¹ RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, Accès : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R0852&from=EN>

| Thématiques environnementales devant être couvertes par l'ESE selon l'article R122-20 du code de l'environnement | Grille d'analyse des effets notables probables du PO adoptée dans le cadre de l'ESE | Objectifs environnementaux définis dans le Règlement taxonomie (2020/852) pour lesquels s'applique le principe DNSH |
|--|---|---|
| Le climat | Atténuation du changement climatique | Atténuation au changement climatique |
| | Adaptation au changement climatique | Adaptation au changement climatique |
| La santé humaine | Qualité de l'air et santé humaine | Prévention et réduction de la pollution (air, eau, sol) |
| L'air | | |
| Les sols | Utilisation et pollution des sols | |
| Les eaux | Gestion de la ressource en eau | |
| La diversité biologique | Biodiversité (dont ressources aquatiques et marines) | Protection et restauration de la biodiversité et des éco-systèmes |
| La faune | | |
| La flore | | |
| NA | | Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines |
| La population | Risques naturels et technologiques | NA |
| Le bruit | Nuisances et gestion des déchets | NA |
| NA | | Transition vers une économie circulaire |
| Le patrimoine culturel architectural et archéologique | Paysages et patrimoine | NA |
| Les paysages | | NA |

Tableau 1 : Correspondance entre les thématiques environnementales devant être couvertes par l'EES selon le Code de l'Environnement et les objectifs environnementaux définis dans le Règlement Taxonomie pour lesquels s'applique le principe DNSH

À la suite de ces discussions, le choix final des thématiques retenues a été validé par les membres du comité de pilotage. Les neuf thématiques suivantes ont été retenues :

- ▶ Atténuation du changement climatique ;
- ▶ Adaptation au changement climatique ;
- ▶ Risques naturels et technologiques ;
- ▶ Qualité de l'air et santé humaine ;
- ▶ Biodiversité, dont ressources aquatiques et marines ;
- ▶ Utilisation et pollution des sols ;
- ▶ Gestion de la ressource en eau ;
- ▶ Déchets et autres nuisances ;
- ▶ Paysages et patrimoine naturel.

Un travail itératif avec la région Guadeloupe donnant lieu à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux

Ce travail s'est matérialisé par des itérations régulières entre l'évaluateur et les différentes directions de la Région Guadeloupe et ses partenaires afin de :

- ▶ Capitaliser sur l'ensemble des analyses conduites en interne par les directions de la Région Guadeloupe ayant motivé les choix retenus dans le cadre du projet de programme ;
- ▶ Apporter un regard externe indépendant sur les choix effectués et identifier les possibilités d'amélioration de la prise en compte de l'environnement dans le document ;
- ▶ Formaliser le rapport environnemental conformément aux normes réglementaires applicables.

Ces échanges se sont déroulés sur un an et demi entre mai 2020 et novembre 2021, date de rédaction du présent rapport, et ont porté plus précisément sur les aspects suivants :

- ▶ Un cadrage relatif aux réflexions menées par le rédacteur dans le cadre de la rédaction du programme, les particularités inhérentes au territoire guadeloupéen et les enjeux de l'exercice d'EES. Ce temps d'échange fut également l'occasion de transmettre à l'évaluateur les éléments (rapports d'études, présentations, notes internes, etc.) en possession des directions de la Région et de ses partenaires permettant d'appréhender les enjeux du programme ;
- ▶ Des entretiens thématiques entre l'évaluateur et certains contributeurs à l'élaboration du programme. Ces entretiens ont permis d'alimenter non seulement l'élaboration de la méthodologie d'évaluation, mais également les travaux menés en parallèle (état initial de l'environnement, analyse de l'articulation avec d'autres plans et programmes, compte-rendu des choix réalisés). Plus précisément, il s'agissait de :
 - Valider notre compréhension des enjeux environnementaux relatifs à l'élaboration du programme ;

- Discuter de l’articulation du programme avec d’autres plans, schémas, programmes ou autres projets ;
 - Discuter des éléments d’articulation entre l’exercice d’évaluation environnementale stratégique et l’élaboration du programme ;
 - Fournir des éléments de contexte et des précisions concernant les arbitrages réalisés lors de l’élaboration du plan d’actions pour enrichir le rapport environnemental ;
 - Faire remonter des actions en place ou futures valorisables dans les documents du programme.
 - D’assurer la validation concertée des choix méthodologiques retenus pour l’EES ;
 - Identifier des potentiels d’amélioration en matière de protection de l’environnement dans les actions envisagées.
- ▶ Deux itérations relatives à l’analyse par l’évaluateur des incidences probables sur l’environnement de la mise en œuvre du programme dans la version à date.

Ces échanges ont permis la clarification et l’élimination d’un certain nombre d’incidences environnementales négatives au travers des leviers suivants :

- ▶ La précision au sein du programme de la nature des projets retenus ;
- ▶ L’intégration de recommandations ERC de l’évaluateur au sein du programme ou des documents de mise en œuvre (notamment les fiches actions).

La démarche itérative a permis à l’évaluateur d’appréhender pleinement les articulations entre programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027 et les plans et programmes régionaux, nationaux et à l’échelle de la Caraïbe. Elle a permis de justifier les arbitrages opérés par les rédacteurs du programme de nuancer l’analyse des incidences faite par l’évaluateur.

Deux itérations relatives à l’analyse par l’évaluateur des incidences probables sur l’environnement de la mise en œuvre du Programme ont été réalisées. L’utilisation des leviers de mise en œuvre soulevés par ces analyses a permis d’atténuer les incidences environnementales potentiellement négatives anticipées pour les dispositifs du Programme dans les analyses conduites en début et en fin d’évaluation.

Les travaux menés dans le cadre de ces itérations ont par exemple poussé les rédacteurs à apporter différents types de modifications au programme, incluant notamment :

- ▶ L’ajout de travaux à réaliser lors de l’établissement du DOMO ;
- ▶ L’élargissement du champ des possibles sur les actions éligibles ;
- ▶ L’ajout de types d’actions financées ;
- ▶ Des rappels de la réglementation applicable à certains sujets traités.

Les incidences notables identifiées

Les incidences notables du programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027 ont été analysées au regard de chacune des 9 thématiques environnementales retenues, et en comparaison aux tendances identifiées en l’absence de programme dans l’état initial de l’environnement. L’analyse des incidences a tenu compte du droit applicable en matière de développement des projets, en particulier des études d’impact exigées pour les différents types de projets.

La section dédiée du rapport environnemental se résume par les constats suivants :

- ▶ Des effets propres à un programme de développement économique et social cherchant à atténuer ses impacts négatifs sur l’environnement : le programme est axé sur le financement d’actions tant matérielles (constructions d’infrastructures, gestion des déchets, etc.) qu’immatérielles (mise en réseau, recherche, études, formations, partage de connaissances). Dans l’ensemble, les potentiels impacts négatifs identifiés sont limités et souvent indirects : d’une part quand ils se limitent au financement d’actions immatérielles qui accroissent les échanges entre les acteurs du territoire en intégrant peu de projets de constructions d’infrastructures nouvelles, et d’autre part parce que la démarche itérative réalisée entre l’évaluateur et les rédacteurs du programme a conduit à une prise en compte approfondie des recommandations de l’évaluateur pour limiter ces potentiels impacts négatifs. D’autre part, les effets positifs sont ou bien le résultat de cette intégration rigoureuse des recommandations de l’évaluateur par les rédacteurs du programme, ou bien ils concernent des opérations d’acquisition de connaissances et de mises en commun des savoirs, qui appellent à être complétées par d’autres actions avant que des effets sur l’environnement soient mesurables ;
- ▶ Des incidences environnementales négligeables liées aux échanges (hors modernisation de l’aéroport) ;
- ▶ Des impacts négatifs liés à la construction nouvelle d’infrastructures mais considérés comme maîtrisés ;
- ▶ Un soutien à la recherche et à l’innovation favorisant le progrès des connaissances et le partage d’expertises en Guadeloupe, y compris sur les enjeux de santé et d’environnement ;

- ▶ Des actions en faveur du renforcement de la connectivité numérique, avec des impacts négatifs maîtrisés sur l'environnement ;
- ▶ Des actions en faveur de l'efficacité énergétique, avec des impacts positifs importants sur l'environnement, mais relativement limités, au regard du budget consacré ;
- ▶ Des actions encore limitées, en faveur de la transition énergétique, au regard du budget consacré ;
- ▶ Des actions pour favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience, avec un impact positif sur l'environnement guadeloupéen ;
- ▶ Des actions en faveur d'une gestion durable de l'eau avec des impacts positifs conséquents sur l'environnement guadeloupéen ;
- ▶ Des actions en faveur du développement d'une économie circulaire avec une dynamique plutôt positive de partage de bonnes pratiques entre acteurs ;
- ▶ Des projets de protection de la biodiversité aux impacts positifs limités ;
- ▶ Des actions en faveur du développement d'une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente avec des impacts plutôt négligeables sur l'environnement dans le cadre du développement de pratiques durables dans la zone ;
- ▶ Un projet de modernisation de l'aéroport Pôle Caraïbe, avec des impacts majoritairement négatifs sur l'environnement ;
- ▶ Des projets d'accès à l'emploi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire avec des impacts probablement positifs sur l'environnement local ;
- ▶ Des projets de formation probablement positifs pour la montée en compétences de la zone sur l'adaptation au changement climatique et la santé ;
- ▶ Des projets pour améliorer l'accès à l'emploi via l'apprentissage probablement positifs pour la montée en compétences de la zone sur l'adaptation au changement climatique ;
- ▶ Un soutien au développement social, économique et environnemental, avec des impacts à la fois négatifs et négligeables sur l'environnement.

Le détail de l'analyse des incidences de chaque volet du programme FEDER-FSE+ Guadeloupe sur chacune des 9 thématiques environnementales est présenté dans le rapport environnemental.

Prise en compte de l'avis de Mission Régionale de l'Autorité environnementale

Le rapport d'Évaluation Environnementale Stratégique et le programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027 ont été soumis pour avis à l'Autorité environnementale.

Il est rappelé ici que, pour tous les plans et documents soumis à évaluation environnementale, une « Autorité environnementale » désignée par la réglementation doit donner son avis et le mettre à disposition du maître d'ouvrage, de l'autorité décisionnaire et du public. Cet avis ne porte pas sur l'opportunité du plan ou du document mais sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par le maître d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par le plan ou document. Il n'est donc ni favorable, ni défavorable. Il vise à permettre d'améliorer la conception du plan ou du document et la participation du public à l'élaboration des décisions qui portent sur celui-ci. L'Autorité environnementale émet plusieurs recommandations dans cet avis.

Conformément aux dispositions de l'article R122-21 du Code de l'environnement, la Région Guadeloupe a saisi l'Autorité environnementale compétente pour avis sur le rapport environnemental relatif à l'Évaluation Environnementale Stratégique du Programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027. Le service régional d'appui à la MRAE qui instruit la demande est la DEAL de Guadeloupe (MDDEE/ Pôle évaluation environnementale). En application de l'article R. 122-21 du même code, l'avis doit être fourni dans un délai de trois mois à compter de cette date. L'autorité environnementale a accusé réception de la saisie de la Région Guadeloupe le 17 décembre 2021 et cette dernière a rendu son avis le 15 mars 2022.

En date du 26 juin 2022, l'Autorité de gestion déclare à la MRAE avoir tenu compte des remarques formulées dans un document dédié, apporté les modifications nécessaires au rapport environnemental et procédé à l'information/consultation du public.

Prise en compte de la consultation du public

Le rapport d'évaluation environnementale stratégique et le programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027 ont été soumis pour consultation du public entre le 27 juin et le 27 juillet 2022 inclus sur le site « Europe en Guadeloupe » et relayée dans la presse. La population guadeloupéenne a été informée préalablement du début de cette consultation par un encart sur le site Europe en Guadeloupe le 10 juin 2022.

Comme indiqué ci-dessus, aucune contribution n'a été enregistrée par le Conseil régional, que ce soit par le biais de courriels sur l'adresse dédiée (consultation-ese@regionguadeloupe.fr) ou autres demandes d'information. Le motif de la décision reste donc sans objet pour l'évaluation environnementale stratégique du futur programme.

The screenshot shows the website 'l'Europe s'engage en Guadeloupe'. The header features logos for FEDER, FSE, FEADER, and FEAMP, along with a search bar. The main content area is titled 'Consultation publique environnementale du Programme FEDER FSE+ Guadeloupe 2021-2027'. It includes a navigation menu on the left with sections like 'J'ai un projet', 'Vous êtes bénéficiaire', and 'Zoom projets'. On the right, there are utility boxes for 'Les contacts européens en Guadeloupe', '2021-2027', and 'Boîte à outils'. The central text reads: 'Programme FEDER FSE+ 2021-2027: FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ! Lancement d'une consultation publique environnementale. Du 27 juin au 27 juillet 2022 inclus, les citoyens sont invités à donner leur avis sur le rapport environnemental dans le cadre de la procédure d'évaluation stratégique environnementale (ESE) du programme FEDER FSE+ Guadeloupe conseil régional 2021-2027. * Le rapport environnemental intermédiaire réalisé par le cabinet d'études E&Y'. A small image of sugarcane is visible at the bottom left of the main content area.

3. Les motifs qui ont fondé les choix opérés par le programme FEDER-FSE+ Guadeloupe compte tenu des diverses solutions envisagées

L'élaboration du programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027 a conduit à réaliser un certain nombre de choix, ayant des incidences en termes de préservation de l'environnement. **Avec 5 objectifs politiques (OP) et 18 objectifs spécifiques (OS), ce programme fait le choix d'adresser un nombre conséquent de sujets, avec un impact associé dans la priorisation budgétaire des OS, et donc des projets qui seront financés.**

La section dédiée du rapport s'appuie sur cinq objectifs politiques européens :

- ▶ Une Europe plus intelligente ;
- ▶ Une Europe plus verte et à zéro émission de carbone ;
- ▶ Une Europe plus connectée ;
- ▶ Une Europe plus sociale ;
- ▶ Une Europe plus proche des citoyens.

Les choix suivants ont été effectués :

Objectif politique 1 (FEDER) - Une Guadeloupe plus intelligente

L'objectif politique 1 « Une Guadeloupe plus intelligente et plus compétitive par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante » fait l'objet d'une priorisation en concentrant 26,1% des fonds FEDER. Il est le deuxième poste de dépenses du programme. Il doit permettre à la Guadeloupe de soutenir des actions en faveur d'une « Europe plus intelligente ». L'enjeu réside dans la transition vers une économie performante et innovante, en capacité d'être résiliente aux évolutions en cours et à venir (changement climatique, numérisation, etc.). Cet objectif repose sur quatre piliers : améliorer les capacités de recherche et d'innovation ; tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics ; renforcer la croissance et la compétitivité des PME ; renforcer la connectivité numérique.

L'OS dédié à la croissance et à la compétitivité des entreprises (OS 1.3) est une priorité : il rassemble 12% des fonds FEDER. Le soutien à la recherche et à l'innovation (OS 1.1) est ensuite le second poste de l'OS avec 8,6% des fonds FEDER qui y sont consacrés.

Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME (OS 1.3), un axe prioritaire du programme

Le choix de financer la croissance et la compétitivité des PME est fondé sur le fait que le tissu économique guadeloupéen soit marqué par le poids prépondérant des TPE/PME et ses signes de fragilité. **Les « entreprises guadeloupéennes présentent de multiples signes de fragilité** (insularité et éloignement géographique du territoire ; coût du travail élevé ; concurrence déloyale des activités informelles, etc.), les activités touristiques sont à la baisse, et les activités à l'export restent encore peu dynamiques (contraintes administratives et méconnaissance des marchés) ».

L'ensemble du territoire a été **fortement touché par la crise économique** qui a découlé de la pandémie mondiale de Covid-19. **Le programme vise ainsi certains secteurs privilégiés.** Les types d'actions en faveur de la compétitivité viseront ainsi à développer les échanges économiques et la création de valeur au sein du territoire (mises en réseaux, renforcement des capacités des entreprises) dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, dans l'économie maritime (dite économie « bleue »), l'économie soutenant une transition écologique (dite « verte ») et dans le numérique.

Le programme est cohérent avec le SRDEII : le FEDER interviendra en faveur du développement des entreprises par le biais d'une offre en ingénierie financière adaptée en réponse aux besoins de financements des entreprises et répondant aux carences de marché et d'un accompagnement permis par la création d'une agence de développement économique.

Les échanges commerciaux sont principalement dirigés vers la métropole et au sein de l'espace caribéen. **Le programme entend développer l'expertise et l'attractivité à l'échelle du bassin caribéen et internationale.**

Le but du programme est principalement de soutenir des PME, et de créer les conditions pour accélérer la mise en réseau des entreprises et les échanges. D'autres fonds européens et nationaux peuvent compléter ces actions, tel le fonds « Competitiveness for Small and Medium Enterprises (COSME) » et le programme INTERREG Caraïbes 2021-2027.

Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation (OS 1.1), une priorité des fonds FEDER

La Guadeloupe dispose d'un tissu économique marqué par les très faibles capacités internes de la plupart des TPE qui constituent l'essentiel des filières de l'économie maritime (hors transports) et les Dépenses intérieures de recherche et de développement (DIRD) sont en grande majorité réalisées par les institutions publiques. Les liens entre recherche et acteurs privés ont besoin d'être renforcés afin de favoriser l'innovation et les transferts technologiques. Des besoins en termes d'infrastructures de formation (santé) et recherche subsistent, et les entreprises doivent bénéficier d'un accompagnement amélioré dans leurs démarches d'innovation². **Aussi l'objectif du programme, avec 8,6% des fonds totaux FEDER alloués, est d'impliquer davantage le tissu économique local dans les processus d'innovation et de transition numérique, et de renforcer l'offre d'accompagnement des TPE-PME à l'innovation (technologique et non-technologique), à l'intégration technologique et à la création d'entreprises innovantes.**

C'est pourquoi, le programme entend par exemple financer de l'accompagnement à l'investissement dans les actifs fixes des microentreprises, des petites et moyennes entreprises, des centres de recherche et des établissements d'enseignement supérieur (notamment le transfert de technologie par l'acquisition de licences).

La valeur ajoutée du programme sera de soutenir la recherche et l'innovation pour alimenter la dynamique du tissu économique local. **Du fait de leurs retombées sur l'ensemble de l'économie locale**, les projets financés par le programme FEDER-FSE+ présentent des complémentarités de financement possibles avec l'INTERREG Caraïbes, le FEAMP (volet soutien à la recherche sur les activités de pêche durable), le FEADER (recherche en agroécologie), le fonds Horizon Europe, European Research Council (ERC), et European Innovation Council (EIC).

Un soutien au numérique conséquent (OS 1.2 et 1.5), mais moins prioritaire que la recherche, l'innovation et la compétitivité des PME

Les OS 1.2 « Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organisations de recherche et des acteurs publics » et 1.4 « Renforcer la connectivité numérique » regroupent respectivement 4,5% et 0,9% des crédits FEDER.

L'appropriation des usages et le développement des services numériques sont insuffisants et inégaux en Guadeloupe, où une partie de la population n'a pas accès à un réseau suffisant, ou maîtrise mal les outils numériques et est par conséquent potentiellement « illélectroniste ». A cause de l'inadaptation des systèmes d'information et le manque de compétences, on note un « retard important des administrations et collectivités dans la dématérialisation des services publics³ », en comparaison avec le développement de nouveaux usages et des pratiques numériques au niveau national. La population ayant accès à l'internet haut-débit est estimée en moyenne à 10 % avec de fortes disparités entre les territoires. **La crise sanitaire du Covid-19 a accentué la nécessité de faciliter l'accès de la population au très haut débit (THD) car les inégalités d'accès à internet peuvent engendrer des inégalités professionnelles et sanitaires⁴. C'est pour cette raison que le programme entend soutenir le développement de projets numériques favorisant le développement économique local, développer les compétences numériques et favoriser le déploiement des usages numériques dans les services publics.**

Le programme prévoit l'appui à des solutions de services en ligne pour l'administration (solutions de dématérialisation, projets stratégiques numériques et nouvelles infrastructures) en sensibilisant notamment les usagers aux bons usages du numérique. Le programme précise également qu'il privilégiera les projets intégrant le dialogue citoyen et la concertation (OS 1.2). Il entend renforcer la connectivité numérique en Guadeloupe. **Il prévoit le déploiement d'un réseau haut débit à très haute capacité, à travers l'appui à des projets d'infrastructures (OS 1.4).**

La mobilisation des fonds européens structurels et d'investissement doit contribuer, dans ce contexte, à doter la Guadeloupe des infrastructures lui permettant de répondre à la fracture numérique de certains territoires. Le programme est cohérent avec le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui entend notamment développer l'économie numérique via une intégration massive de ses usages et services dans les entreprises et prévoit l'aménagement numérique des territoires, et avec les schémas locaux et feuilles de route d'aménagement numérique⁵.

Le but du programme est à la fois de réduire la fracture numérique qui existe en Guadeloupe mais aussi de développer l'accès aux services, les échanges et le développement économique local, via le numérique, en garantissant une couverture numérique complète du territoire, pour les citoyens, entreprises et administrations publiques.

² Région Guadeloupe, 2021, *Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027*, Version 2 (8 décembre 2021).

³ Région Guadeloupe, 2021, *Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027*, Version 2 (8 décembre 2021).

⁴ Dans le domaine de la santé, le recours à la télémédecine, la téléformation et la télé-expertise sont des moyens précieux pour améliorer la sécurité et la qualité des soins proposés aux citoyens en raison de la situation archipélagique du territoire. En outre le développement du très haut débit permettra d'étendre les solutions de maintien à distance aux personnes vulnérables et ainsi désengorger les hôpitaux en période normale ou en période de crise sanitaire.

⁵ Région Guadeloupe, 2016, *Schéma régional des usages et services numériques*. URL : <http://www.guadeloupe-numerique.fr/sites/default/files/brochuresdun.pdf>, consulté le 28 octobre 2021.

Objectif politique 2 (FEDER) - Une Guadeloupe plus verte

Cet objectif politique 2 est en cohérence avec les objectifs environnementaux du Règlement taxonomie de l'Union européenne (2020/852, article 9) :

- ▶ L'atténuation du changement climatique, via l'OS 2.1 « Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique », 2.2 « Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables » et 2.8 « Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable » ;
- ▶ L'adaptation au changement climatique, via l'OS 2.4 « Renforcer l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes » ;
- ▶ La transition vers une économie circulaire et l'utilisation durable et la protection des ressources marines et aquatiques, via l'OS 2.5 « Prendre des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau » et 2.6 « Favoriser la transition vers une économie circulaire » ;
- ▶ La prévention et réduction de la pollution (air, eau, sol) et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, via l'OS 2.7 « Améliorer la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution » (cf. partie 2 Articulation des plans et programmes).

Soutenir des mesures en faveur de l'accès à l'eau et d'une gestion durable de l'eau (OS 2.5), une priorité du programme

Au regard de **l'encadrement et de l'organisation insuffisants de la gestion de l'eau, de la vétusté du réseau de distribution et de la nécessité de préserver les milieux aquatiques**, le programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027 entend soutenir l'accès à l'eau et la gestion durable de l'eau, avec 14,3% des crédits FEDER alloués. Le réseau hydrographique guadeloupéen fait face à des difficultés d'alimentation en eau de la population et de dégradation de la qualité des milieux aquatiques. Le programme soutiendra des actions destinées à améliorer la fourniture d'eau destinée à la consommation humaines (via par exemple la réhabilitation d'usines d'eau potable), d'actions visant à mieux gérer la conservation de la ressource (via par exemple le financement de projets de lutte contre les fuites), d'action de collecte et de traitement des eaux usées, et d'actions immatérielles de sensibilisation en faveur du non-gaspillage de la ressource et de l'abandon des raccordements sauvages et piquages clandestins dans le réseau.

Le programme financera tant des actions pour améliorer la distribution de la ressource en eau potable sur le territoire, pour une gestion durable de la ressource, que des actions de protection des milieux aquatiques.

Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficiente en ressources (2.6), un enjeu majeur priorisé dans le programme

Le programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027 entend favoriser la transition vers une économie circulaire car **la gestion des déchets pourrait devenir un problème majeur avec l'arrivée à saturation des systèmes d'enfouissement dans ce territoire insulaire**, dans un cadre de faible développement des filières de recyclage et de traitement. Par ailleurs, la production de déchets (en augmentation, notamment depuis l'ouragan Maria en 2017), leur faible niveau de collecte, leur faible taux de valorisation et leur dépôt conséquent dans l'environnement (eaux côtières, ravines, décharges, etc.) génèrent d'importantes pollutions diffuses, dégradant l'état des eaux, des sols, et de la biodiversité locale (cf. [partie nuisances de l'Etat initial de l'environnement](#)). La lutte contre la prolifération des sargasses constitue également un défi incontournable pour le territoire guadeloupéen.

Pour appuyer son développement⁶, le programme soutiendra la gestion commerciale et industrielle des déchets (via des mesures de prévention, de réduction, de tri, de réutilisation et de recyclage), les processus de production respectueux de l'environnement et l'efficacité des ressources dans le monde économique (via la mise en place de la consigne, les démarches d'éco-conception, par exemple), la gestion des sargasses, de la chlôrdécone et de la mer de plastique, le développement des circuits-courts, la valorisation de la biomasse, la sensibilisation et la formation, etc. Cet OS est en cohérence avec deux objectifs environnementaux du Règlement taxonomie de l'Union européenne (2020/852, article 9) : la transition vers une économie circulaire et l'utilisation durable et la protection des ressources marines et aquatiques (cf. partie 2 Articulation des plans et programmes).

Le but du programme est à la fois d'**améliorer la connaissance des enjeux relatifs à l'économie circulaire, mais aussi de soutenir des projets opérationnels pour encourager son développement**, en particulier sur des problématiques très locales, tels les échouages de sargasses, la chlôrdécone ou la mer de plastique, en complémentarité d'autres fonds (tels le FEAMP).

⁶ L'économie circulaire est pourtant un secteur en développement : le PRPGD de la Guadeloupe entend par exemple « Faire de la Guadeloupe un territoire zéro déchets en 2035 », le réseau Sargcoop vise une collaboration scientifique entre les Etats caribéens pour prévenir les risques propres aux sargasses (cf. partie nuisances de l'Etat initial de l'environnement). Et la programmation précédente (2014-2020) a soutenu la collecte et la valorisation des déchets. Toutefois, avec l'ambition de devenir d'ici 2035 « un territoire zéro-déchet », le développement de l'économie circulaire est devenu un enjeu majeur pour l'archipel.

Renforcer l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes, en prenant en compte les approches basées sur la nature (2.4), une priorité du programme

Au regard de son insularité et de la littoralisation des activités, la population guadeloupéenne est particulièrement exposée aux risques naturels (cf. [Etat initial de l'environnement](#)) – avec des impacts importants prévisibles sur la santé, la qualité de vie, et les activités économiques du territoire. Le diagnostic territorial stratégique du programme identifie des besoins de la prévention et d'adaptation des risques pour pallier certaines difficultés suivantes⁷. Il existe donc un fort enjeu de mise en œuvre d'actions de prévention et de protection de la population face à ces risques naturels, notamment de cyclones, de submersion marine, d'inondation et d'érosion, en menant des actions de sensibilisation et de formation de l'ensemble des acteurs concernés. Le territoire est également exposé aux risques sanitaires (maladies infectieuses) et technologiques.

C'est pourquoi, le programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027 entend financer en priorité (avec 8,7% des crédits FEDER mobilisés) des actions de prévention et de gestion des risques pour favoriser l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophe et la résilience. **L'amélioration de la résilience face aux catastrophes par le programme reposera sur le renforcement des capacités opérationnelles de prévention et de réponse** (réalisation d'ouvrages, mises en conformité, etc.) **et sur la diffusion de la connaissance sur les risques** (actions de sensibilisation et de communication).

Le programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027 soutiendra à la fois des actions de renforcement des capacités opérationnelles et des actions de diffusion de la connaissance sur les risques (sensibilisation et communications).

La mobilité durable, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la protection de la biodiversité, des enjeux forts mais moins prioritaires dans cet OP2

Soutenir une mobilité urbaine durable et multimodale (OS 2.8)

La part des émissions de GES liée aux déplacements est supérieure en Guadeloupe à la moyenne nationale (33% en Guadeloupe contre 29% en France⁸) et en augmentation, du fait d'une forte dépendance à la voiture individuelle, du tourisme et d'une offre de transports en commun moins développée. Les flux pendulaires (liés aux déplacements domicile-travail) et les infrastructures actuelles de transports génèrent une surutilisation du réseau routier caribéen⁹. Néanmoins, moyennant une stratégie et des investissements adaptés, **le déploiement progressif d'une offre multimodale est possible et souhaitable**. Au regard des contraintes du territoire, des programmes en cours¹⁰ et des capacités de financement fournies par les fonds européens, les efforts du programme porteront notamment sur l'appui à des projets d'infrastructures de transports et à des projets de sensibilisation et de mobilisation des acteurs locaux en faveur du recours aux transports décarbonés.

Le programme entend soutenir une mobilité décarbonée et optimiser les trajets, avec 5,6% des crédits FEDER, via le financement direct d'infrastructures de transport durable et le soutien à des actions de sensibilisation de la population. Ces actions pourraient diminuer les émissions de GES du territoire.

Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre (OS 2.1)

La dépendance aux énergies fossiles est un enjeu majeur pour le territoire, renforcé par son insularité qui la rend dépendante de l'importation. 100% du secteur des transports est dépendant d'énergie importée, c'est pourquoi **le programme entend soutenir la décarbonation du secteur des transports**. Le programme entend ainsi favoriser l'efficacité énergétique pour répondre d'une part à l'objectif européen de réduction d'au moins 40% de ses émissions de GES à l'horizon 2030 par rapport à

⁷ L'insuffisance de connaissances scientifiques et techniques ; l'impréparation de la population aux attitudes à préventives et/ou réactives face aux risques (sauf le cas précis du cyclone) et la vulnérabilité des infrastructures publiques, notamment les établissements scolaires et les ouvrages d'art.

⁸ La donnée pour la France date de 2016, France métropolitaine et DROM-COM inclus. Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire. Commissariat général au développement durable. *Chiffres-clés du climat. I4CE. France, Europe, Monde*. 2019.

⁹ Les prévisions en matière d'évolution de trafic (+ 1 à 2 % par an) indiquent que si aucune mesure n'est prise, il y aura très rapidement une saturation du réseau routier avec les impacts négatifs en termes environnemental, économique et social⁹. Le secteur des transports constitue par conséquent un gisement important de réduction des émissions de gaz à effet de serre (cf. [partie Atténuation du changement climatique de l'Etat initial de l'environnement](#)).

¹⁰ Dans cette optique, le territoire a défini des objectifs de décarbonation des modes de transport : via le SRCAE de 2012, la PPE de 2017 et le SRIT. Ces plans visent notamment à améliorer la mobilité dans les projets d'aménagement, à densifier l'offre de transports publics et à conforter les mobilités alternatives à l'automobile pour répondre aux besoins de toutes les typologies de territoires (modes actifs, mobilités innovantes pour les territoires peu denses, etc.).

1990, et d'autre part, aux objectifs français de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte¹¹. Il financera la réhabilitation du patrimoine régional, des logements sociaux, le développement de bâtiments exemplaires, la rénovation de l'éclairage public, les entités contribuant à la décarbonation de l'énergie (via la création de l'Agence régionale de l'énergie et du climat et des actions de sensibilisation et de communication. Le programme précise également qu'il soutiendra de préférence les projets intégrant **le dialogue citoyen et la concertation et la transparence**. Le programme entend ainsi proposer une démarche d'ouverture, notamment pour favoriser l'acceptation des projets d'efficacité énergétique par la population, et notamment leur sensibilisation à l'impact de la consommation des énergies fossiles.

Le programme entend faire de l'efficacité énergétique un axe pour la décarbonation du territoire que pour son indépendance énergétique. Il financera, avec **1,3% des crédits FEDER**, des projets de réhabilitation des bâtiments, des projets pilotes et des actions immatérielles (de sensibilisation et de communication), en cohérence avec la PPE 2019-2023.

Prendre des mesures en faveur des énergies provenant des sources renouvelables (OS 2.2)

En 2018, selon l'OREC, près de 80% de l'électricité du territoire avait été produite à partir de sources non renouvelables. **La Guadeloupe bénéficie pourtant d'atouts naturels importants pour le développement des énergies renouvelables.** Le secteur des ENR bénéficie d'une dynamique régionale impulsée par sa PPE 2019-2023 et de compétences et d'expertises poussées en matière d'énergie renouvelable qui pourraient être davantage valorisées. Celle-ci et les PPE précédentes ont permis de développer la production électrique d'origine éolienne, hydraulique et photovoltaïque. Pour ces raisons, le programme entend financer des projets d'infrastructures à des fins d'autoconsommation et de valorisation énergétique des ressources locales. Il précise notamment vouloir financer « d'autres sources » d'ENR. Le soutien financier à l'Agence régionale de l'énergie et du climat animera la stratégie territoriale en matière de maîtrise de demande énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Avec 2,5% des crédits FEDER alloués à cet OS, le programme entend diversifier son mix énergétique en favorisant la production d'énergie provenant de sources renouvelables, pour soutenir son indépendance énergétique. Il intègre potentiellement des financements d'infrastructures ENR et des actions immatérielles (de financement de projets de l'Agence régionale de l'énergie et du climat et d'études de faisabilité, par exemple).

Améliorer la protection et la préservation de la nature, la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, notamment en milieu urbain, et réduire toute forme de pollution (OS 2.7)

La Guadeloupe dispose d'un patrimoine naturel riche, dont la valeur est reconnue et qui bénéficie de divers systèmes de protection et de valorisation. **Ce patrimoine est cependant menacé par des risques naturels importants** dont l'intensité et l'ampleur sont susceptibles d'évoluer défavorablement sous l'effet du changement climatique, et par des pressions anthropiques fortes (urbanisation, pollution, déforestation, etc.). (cf. [partie sur le patrimoine naturel et sur la biodiversité de l'Etat initial de l'environnement](#)). Au regard de ces menaces, le programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027 entend financer l'amélioration de la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité. Plusieurs actions menées sur le territoire¹² complètent les actions du programme et pourront inspirer l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs du territoire. Le programme devrait ainsi financer plusieurs actions de protection et de valorisation de la biodiversité guadeloupéenne, en se focalisant notamment sur des problématiques locales (les sargasses et les espèces exotiques envahissantes).

La valeur ajoutée de la mobilisation de 1,6% des fonds FEDER sera de permettre d'une part, la mise en œuvre d'**actions opérationnelles de préservation de la biodiversité locale** (via par exemple la restauration de continuités écologiques), et d'autre part, **le soutien à des actions d'amélioration de la connaissance, de prévention et de sensibilisation des populations** (via la promotion des sciences participatives, notamment).

Objectif politique 3 (FEDER) – Une Guadeloupe plus connectée

Cette priorité « une Guadeloupe plus connectée par l'amélioration de la mobilité » vise la mise en place et le développement d'actions pour compenser l'éloignement de la Guadeloupe au titre de l'allocation spécifique RUP.

La Guadeloupe a connu une forte croissance de la mobilité des personnes et des marchandises, la double insularité du territoire isole certaines communes des différentes îles qui composent l'archipel, et le transport aérien manque de continuité sur le territoire, ce qui génère des surcoûts de transports de personnes, de marchandises et de déchets.

L'aéroport Pôle Caraïbe, premier aéroport des DROM COM, connaît un fort développement et un accroissement de son trafic domestique de 5% par an. Il nécessite une série de travaux de maintenance, se mise à niveau et de développement, pour faire

¹¹ Elle a fixé un double objectif pour 2030 : diminuer de 30% la consommation d'énergies fossiles et diminuer de 20% la consommation d'énergie finale par rapport à 2012.

¹² A travers par exemple le Schéma régional patrimoine naturel et de la biodiversité (2019) et le Schéma régional de la biomasse (2020) de la Guadeloupe ou l'instauration de trames vertes et bleues.

face à l'augmentation des flux de passagers et de marchandises. Le programme pluriannuel d'investissement pour améliorer les capacités aéroportuaires a été porté au total à 173 millions d'euros pour la période 2017-2022, auquel le FEDER a largement contribué. **Le programme FEDER-FSE+ 2021-2027 de la Région Guadeloupe financera ces travaux aéroportuaires à hauteur prévisionnelle de 20 millions d'euros.**

Ces investissements aéroportuaires permettront une meilleure connectivité du territoire guadeloupéen. Toutefois, ils impliquent des impacts négatifs sur l'environnement, notamment sur l'attribution au changement climatique ou sur l'artificialisation des sols, par exemple (cf. [partie 5 Exposé des effets notables probables](#)).

Objectif politique 4 (FSE+) – Une Guadeloupe plus inclusive et solidaire

Cet objectif politique 4 « Une Guadeloupe plus inclusive et solidaire tournée vers l'adaptation et l'élévation des qualifications et visant l'insertion professionnelle des publics » vise la mise en place et le développement d'actions pour améliorer l'accès à l'emploi (OS 4.A) et promouvoir l'apprentissage et le renforcement des connaissances (OS 4.E et 4.G).

Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi (OS 4.A)

Avec des taux de chômage supérieurs à la métropole, la Guadeloupe présente des besoins importants en termes d'emploi, mais aussi de structures favorisant l'inclusion sociale, auxquels le programme entend répondre. En 2019, le taux de chômage était de 8% en métropole et de 21% en Guadeloupe¹³. Alors que la population guadeloupéenne décroît, le chômage touche particulièrement les jeunes : en 2019, le taux d'activité des 15-64 ans atteint 63 % en Guadeloupe. Il reste inférieur à celui de France métropolitaine (72 %) ¹⁴. L'Economie sociale et solidaire (ESS) représente 9,7% de l'économie du territoire. Cependant, elle reste encore à développer et à structurer. Le programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027 entend financer l'accès à l'emploi dans le domaine de l'Economie sociale et solidaire.

Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail (OS 4.E)

Le secteur de la formation professionnelle continue fait face à d'importants besoins de professionnalisation et d'adaptation (digitalisation, formation à distance) renforcés par la crise sanitaire actuelle, et la taille limitée des entreprises qui ne permet pas à ces dernières de disposer des capacités internes d'identification, de détection et de formalisation de leurs besoins en compétences¹⁵. En Guadeloupe, l'alternance est en baisse depuis 2016, même si la part des jeunes en apprentissage a augmenté depuis 2000.

Face à ces constats, le FSE + pourra être mobilisé pour professionnaliser et digitaliser le système d'offre de formation professionnelle continue en lien avec les besoins du territoire et le système d'orientation professionnelle, pour relancer l'apprentissage en développant l'offre de formation en alternance, et en développant les formations sanitaires et sociales en articulation avec le Campus sanitaire afin de répondre aux enjeux du vieillissement.

L'intervention du programme au titre de cet objectif spécifique est en cohérence avec les orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2014-2020 pour la France (annexe D au rapport pays France 2019), en particulier en ce qui concerne l'amélioration de la qualité, l'efficacité et l'adéquation de l'éducation et de la formation aux besoins du marché du travail.

¹³ IEDOM Banque de France, page « Taux de chômage de 20% et taux d'activité de 54% en 2019 en Guyane ». URL : <https://www.iedom.fr/guyane/actualites/la-lettre-de-l-iedom/mai-2020/actualites-economiques-locales/article/taux-de-chomage-de-20-et-taux-d-activite-de-54-en-2019-en-guyane>, consultée le 15 novembre 2021.

¹⁴ INSEE, 2020, « En 2019, la moitié des Guadeloupéens âgés de 15 à 64 ans sont en emploi ». URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4480182>, consulté le 15 novembre 2021.

¹⁵ L'offre de formation en apprentissage reste encore à développer en lien avec les secteurs économiques porteurs pour la Guadeloupe. Le vieillissement de la population et la persistance d'un phénomène de pauvreté génèrent d'importants gisements d'emplois dans le secteur sanitaire et social en termes et nécessite un effort massif de développement des formations dans ce secteur, en lien avec la création récente du Campus sanitaire et social.

Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous (OS 4.G)

La formation des professionnels en activité démontre de nouveaux besoins dont la digitalisation et la formation à distance, renforcés par la crise sanitaire actuelle et la taille limitée des entreprises guadeloupéennes qui ne leur permet pas d'être identifiées par les candidats et de formaliser leurs besoins en compétences. En réponse aux besoins identifiés (cf. OS 3.1), la mobilisation des fonds FSE+ soutiendra la professionnalisation et la digitalisation de l'offre de formation professionnelle continue. Le programme entend notamment développer les formations sanitaires et sociales, afin de répondre aux enjeux du vieillissement.

Objectif politique 4 (FSE+) – Une Guadeloupe favorisant l'accès à l'emploi des jeunes

Cet objectif vise à concrétiser le socle européen des droits sociaux et soutenir les emplois de qualité, l'éducation, les compétences des jeunes. Le programme FEDER-FSE+ 2021-2027 vise à appuyer ces besoins en renforçant les échanges et les compétences locales.

Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité (OS 4.F)

Si le niveau de diplôme de la population guadeloupéenne s'est sensiblement accru depuis le début des années 2000, **l'émigration massive et croissante des jeunes prive le territoire d'une main d'œuvre qualifiée répondant aux besoins du marché du travail**. Parallèlement, **les phénomènes d'illettrisme et de décrochage scolaire et universitaire continuent de frapper une part très importante de la population** (au moins deux fois supérieure au niveau national) et tendent à s'accroître chez les jeunes. C'est pourquoi, le programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027 entend encourager l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme des parcours d'éducation¹⁶.

Le programme entend : adapter l'orientation et renforcer l'information sur les métiers pour prévenir le décrochage (événements, guides) ; sécuriser l'accès vers l'enseignement supérieur (SAS de remise à niveau).

L'intervention du programme au titre de cet objectif spécifique est en cohérence avec les orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 21-27 pour la France (annexe D au rapport pays France 2019), en particulier en ce qui concerne l'amélioration de la qualité, l'efficacité et l'adéquation de l'éducation et de la formation aux besoins du marché du travail.

Objectif politique 4 (FEDER) - Une Guadeloupe plus sociale

Améliorer l'égalité de l'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie (OS 4.1)

Le programme entend financer l'égalité de l'accès à l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie, pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment. Toutefois, il financera uniquement des « infrastructures pour l'enseignement et la formation professionnels et l'éducation des adultes ».

Objectif politique 5 (FEDER) – Une Guadeloupe plus proche des citoyens

¹⁶ Par ailleurs, le vieillissement de la population et la persistance d'un phénomène de pauvreté génèrent d'importants gisements d'emplois dans le secteur sanitaire et social et nécessite un effort massif de développement des formations dans ce secteur, en lien avec la création récente du Campus sanitaire et social.

Favoriser le développement social, économique et environnemental intégré au niveau local (OS 5.1)

La mobilisation du FEDER vise le soutien au tourisme durable ; aux projets d'intérêt régional, de mobilisation des acteurs locaux autour d'initiatives locales, de mise en valeur et protection du patrimoine culturel dans une logique de restauration de la biodiversité ; de soutien au développement des mobilités douces, des espaces publics de trames vertes et bleues en ville et entres villes ; et de soutien au réaménagement des zones exposées compte tenu des enjeux climatiques. **Cette intervention du FEDER a vocation dans les zones urbaines à favoriser la mise en place de projets d'intérêts régionaux comme la revitalisation des centres bourgs et centres villes et investissements dans les quartiers urbains en difficulté.** Le libellé complet de cet OS est « Favoriser le développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines, rurales et côtières, par le développement local mené par les acteurs locaux ».

4. Les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027

L'identification d'indicateurs de suivi des incidences notables doit permettre de vérifier, après l'adoption du programme, la correcte appréciation des potentielles incidences défavorables identifiées au cours de l'évaluation. La mise en place d'un système de suivi des incidences sera particulièrement utile pour contribuer au suivi et à l'amélioration des programmes suivants. Le système de suivi doit en effet permettre de poser les bases d'une amélioration continue du programme pour les périodes suivantes.

On distingue ainsi des indicateurs qui permettent de mesurer l'impact du programme en tant que tel, des indicateurs dits « d'orientation » pour lesquels il n'est pas possible d'évaluer la part du programme dans leurs évolutions, mais qui permettent néanmoins de s'assurer que les priorités d'actions du programme restent les plus pertinentes possible.

Les indicateurs présentés dans le tableau ci-dessous permettent d'évaluer l'efficacité et le niveau de mise en œuvre du plan d'actions du programme. Des indicateurs de suivi des incidences potentielles, par initiative, pourront être déployés dans un second temps pour compléter cette liste, suite à l'évaluation à mi-parcours du programme. Il est rappelé cependant que le suivi de ces indicateurs ne sera pas toujours de nature à traduire exclusivement les effets du programme, ceux-ci s'additionnant et se cumulant aux effets liés à la mise en œuvre d'autres programmations ayant de fortes interactions avec l'environnement. Certains indicateurs sont communs au suivi du programme INTERREG Caraïbes afin de mutualiser les moyens de suivi et prendre appui sur des dispositifs de suivi existants ou mobilisables dans un temps raisonnable. L'objectif ici est bien de disposer d'un dispositif de suivi opérationnel, reposant sur des indicateurs disponibles à court terme.

Par ailleurs il est recommandé de réaliser un suivi de la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction de l'EES afin de préparer la prochaine période de programmation.

Proposition d'indicateurs d'incidence permettant le suivi des points de vigilance identifiés

L'autorité de gestion aura en charge la coordination et la mise en œuvre du dispositif d'évaluation environnementale.

Le jeu d'indicateurs fourni ci-dessous constitue une proposition basée sur le niveau de détail présenté dans la version du programme fournie à la date de rédaction du présent rapport.

Pour chaque indicateur, le niveau d'opérationnalité a été vérifié dans le cadre d'une démarche itérative entre l'Autorité de gestion et l'évaluateur. Suite à l'avis rendu par l'Autorité environnementale (la MRAe) sur une version précédente du présent rapport environnemental, le dispositif de suivi a été enrichi de valeurs de référence et de valeurs cibles. Ces dernières correspondent aux seuils de référence fixés au niveau régional (par exemple par GwadAir, sur la qualité de l'air), en cohérence avec les seuils nationaux, européens ou avec ceux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

| Thématique environnementale | Titre de l'indicateur | Unité | Valeur de départ | Valeur ciblée | Méthodologie | Précisions de périmètre | Fréquence | Source | Niveau d'opérationnalité | Libellé OS |
|-----------------------------|---|-------|------------------|---------------|--|--|-----------|---------------------------------|--|---|
| Transverse | Part des entreprises bénéficiant d'un soutien et/ou de subventions avec des activités dans les domaines identifiés dans l'OS2 | % | 15% (hypothèse) | 15% | Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (financier et/ou non financier) et/ou de subventions avec des activités dans les domaines identifiés dans l'OS2 par rapport à la totalité des entreprises soutenues. | <p>Périmètre géographique de la Guadeloupe.</p> <p>Entreprises : organisation produisant des produits et services pour répondre aux besoins du marché afin de réaliser un bénéfice. La forme juridique de l'entreprise peut être diverse (entrepreneurs individuels, partenariat...)</p> <p>Domaines à considérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EnR - Adaptation au CC et prévention des risques - Biodiversité (incluant ressources marines et aquatiques) - Economie circulaire et utilisation des ressources - Mobilité durable | Annuelle | Programme Opérationnel (RCO001) | Fort car données calculées du système de suivi | 1.3 - Renforcer la croissance et la compétitivité des PME |

| Thématique environnementale | Titre de l'indicateur | Unité | Valeur de départ | Valeur ciblée | Méthodologie | Précisions de périmètre | Fréquence | Source | Niveau d'opérationnalité | Libellé OS |
|---|--|--------|------------------|---------------|--|-------------------------|-----------------------------------|---|---|--|
| Adaptation au changement climatique et risques naturels | Evolution du nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles parus | % | Non précisée | Non précisée | L'indicateur nécessite de décompter le nombre d'arrêtés paru entre l'année d'entrée en vigueur du PO et l'année faisant l'objet du reporting. Il convient également de les classer par type de péril : algues sargasses/ chocs mécaniques liés à l'action des vagues/ éruption volcanique / inondation / mouvement de terrain / secousse sismique / sécheresse etc) | Guadeloupe | Annuelle | DEAL / CCR | Satisfaisant car données publiées sur une plateforme dédiée | 2.4- Renforcer l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes |
| Déchets / Economie circulaire | Tonnage annuel de déchets traités | tonnes | Non précisée | Non précisée | L'indicateur correspond au volume en tonne de déchets réceptionnés par des installations de tri et de traitement. Les déchets couverts sont les suivants : Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), encombrants, déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), Véhicules hors d'usage (VHU), Pneus 3 929, Emballages ménagers, Verre, Ferrailles/Métaux, Meubles 51. | Guadeloupe | Annuelle | OREC | Satisfaisant car données issues des chiffres clés annuels des déchets et de l'économie circulaire | 2.6- Favoriser la transition vers une économie circulaire |
| Utilisation et pollution des sols | Taux d'artificialisation des sols (par commune) | % | Non précisée | Non précisée | Recouvre les sols bâtis et les sols revêtus et stabilisés (routes, voies ferrées, parkings, chemins...), les mines, les carrières, les décharges, les chantiers, les terrains vagues, et les espaces verts artificiels (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs). Cet indicateur correspond à l'ampleur des espaces consommés ramené au pourcentage de chaque commune du territoire. | Guadeloupe | Annuelles à restitution decennale | Ministères - Enquête dite TERUTI, conçue par les Services Statistiques du ministère en charge de l'Agriculture, et labellisée par le CNIS (Conseil National d'Information | Satisfaisant car données publiées par le Ministère | Transverse |

| Thématique environnementale | Titre de l'indicateur | Unité | Valeur de départ | Valeur ciblée | Méthodologie | Précisions de périmètre | Fréquence | Source | Niveau d'opérationnalité | Libellé OS |
|---------------------------------------|---|--------|--|------------------|---|---|-----------|------------------------|--|--|
| Contribution au changement climatique | Consommation d'énergie primaire annuelle évitée grâce aux travaux de réhabilitation et aux nouvelles constructions basse consommation, financés par le PO | MWh/an | 3 000 (en 2020) | 2 625 | Cette donnée correspond à la différence entre la valeur de départ et la valeur atteinte s'agissant de l'indicateur RCR026 du PO relatif à la consommation d'énergie primaire du projet. La valeur de départ correspond à la consommation totale d'énergie primaire avant le début de l'intervention, et la valeur atteinte se réfère à la valeur de la consommation totale d'énergie primaire pendant l'année après la fin de l'intervention. Pour les bâtiments, les deux valeurs sont documentées à partir des certificats de performance énergétique, en lien avec la Directive 2010/31/UE. Pour les processus des entreprises, la consommation annuelle d'énergie primaire doit être documentée à partir des audits énergétiques ou des autres spécifiques techniques pertinentes. | Périmètre géographique de la Guadeloupe | Annuelle | Programme Opérationnel | Fortes car indicateur calculé à partir des données consignées par projet au sein du système de suivi | 2.1 - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique |
| | Montant des investissements réalisés en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics | € | 0 (en 2020) | 5 141 606 | Indicateur de résultat du PO Interreg. total des dépenses effectuées pour des actions et mesures liées à l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics. Ces actions et mesures peuvent être directes (mise en place de nouveaux équipements ou procédés qui permettent d'accroître l'efficacité énergétique des bâtiments publics) ou indirectes (dépenses en recherche et développement sur les questions d'efficacité énergétique des bâtiments publics; dépenses soutenant l'expérimentation de nouvelles techniques de construction; dépenses finançant des actions de formation et/ou de renforcement des capacités des professionnels du secteur; dépenses finançant la mise en place de réseaux d'acteurs pour favoriser l'échange d'expérience et de savoir-faire en la matière). | Périmètre géographique de la Guadeloupe | Annuelle | Programme Opérationnel | Fortes car indicateur calculé à partir des données consignées par projet au sein du système de suivi | 2.1 - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique |
| | Evolution de l'émission de GES lié aux déplacements de personnes et de marchandises sur le réseau routier interne | ktCO2e | 3 538,3 (en 1990) et 3 751,3 (en 2019) | 1 415 | Evolution de l'émission de GES lié aux déplacements de personnes et de marchandises sur le réseau routier interne, avec comme unité de mesure la tonne équivalent CO2 | Périmètre géographique de la Guadeloupe | Annuelle | OREC | Satisfaisant | 2.8 - Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable |
| | Nombre de voyage en site propre | Nb | 0 | 48 500 | Nombre de voyage en site propre | Périmètre géographique de la Guadeloupe | Annuelle | Programme Opérationnel | Fortes, car il s'agit d'une donnée devant être consignée dans le système de suivi | 2.8 - Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable |
| | Part des modules/actions de formation réalisées en distanciel | % | 0 | Non quantifiable | Il conviendra de paramétrer le système d'information et les documents de gestion de telle sorte que les modules/actions de formation soient listés avec possibilité de cocher les modules en présentiel et en distanciel | Périmètre géographique de la Guadeloupe | Annuelle | Programme Opérationnel | Fortes car dépendant du paramétrage du système de suivi et du canevas des documents type de gestion | Transverse |

| Thématique environnementale | Titre de l'indicateur | Unité | Valeur de départ | Valeur ciblée | Méthodologie | Précisions de périmètre | Fréquence | Source | Niveau d'opérationnalité | Libellé OS |
|-----------------------------|---|-----------------------|---|---|---|---|-----------|---|--|---|
| Qualité de l'air | Emissions et concentrations des polluants atmosphériques (indicateur d'orientation) | ng/m³ et ug/m³ et ppm | En 2019:- BAP : 0,05 ng/m³ C6H6 : 0,77 ug/m³ PB : 0,0008 ug/m³ AS : 0,20 ng/m³ Cd : 0,07 ng/m³ Ni : 0,72 ng/m³ CO : 0,4 ug/m³ SO2 : 1 ug/m³ NO : non disponible NO2 : 11,75 ug/m³ O3 : 26,2 ug/m³ PM10 : 23,67 ug/m³ PM25 : 8ug/m³ H2S2 : 4,54 ppm NH3 : 0,468 ppm | BAP : <1 ng/m³ C6H6 : <2 ug/m³ PB : <0,5 ug/m³ AS : <6 ng/m³ Cd : <5 ng/m³ Ni : <20 ng/m³ CO : <4 ug/m³ SO2 : <40 ug/m³ NO : non disponible NO2 : <10 ug/m³ O3 : <60 ug/m³ PM10 : <15 ug/m³ PM25 : <5ug/m³ H2S2 : <5 ppm NH3 : <8,3 ppm | Mesure des émissions et concentrations des polluants atmosphériques suivants : particules fines (PM10, PM25), oxyde d'azote (NO, NO2, NOx), dioxyde de soufre (SO2), ozone (O3), monoxyde de carbone (CO), métaux lourds (PB, AS, Cd, Ni), benzène (C6H6), venzo(a)pyrène (BAP), hydrogène sulfuré (H2S), amoniac (NH3), biocide et produits phytosanitaires*. La valeur de départ pour les biocides est produits phytosanitaires n'est pas disponible à date. | Périmètre géographique de la Guadeloupe | Annuelle | Gwadair, dont le Rapport d'activités 2019 | Satisfaisant car données publiques publiées annuellement | 2.2 - Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables 2.8 - Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable |

Contacts :

Jean-Gabriel Robert

EY | Environnement et Développement Durable

Tel : +33 (0)6 80 04 64 57

Email : jean-gabriel.robert@fr.ey.com

www.ey.com/fr/sustainability

Julie Lenouvel

EY | Environnement et Développement Durable

Tel : +33 (0)6 68 30 66 26

Email : julie.lenouvel@fr.ey.com

www.ey.com/fr/sustainability

